

FORMATION HABILITATION ELECTRIQUE BE Manœuvre – BS Recyclage

**Personnel NON électricien
Décret 88.1056 – UTE C 18.510**

✓ **OBJECTIF :**

Rappel et actualisation de l'habilitation, pour effectuer des travaux d'ordre non électrique ou des manœuvres de disjoncteur dans les locaux d'accès réservés aux électriciens ou au voisinage des pièces nues sous tension OU effectuer des petits dépannages hors tension (bouton poussoir, ampoule, luminaire, prise électrique, etc.)

✓ **PUBLIC CONCERNÉ :**

Personnes **Habilité** à effectuer des travaux d'ordre non électrique ou des manœuvres de disjoncteur dans les locaux d'accès réservés aux électriciens ou au voisinage des pièces nues sous tension

Personnes devant effectuer des petits dépannages hors tension (bouton poussoir, ampoule, luminaire, prise électrique, etc.)

✓ **DURÉE DU STAGE :** 1 journée ½ (10 heures 30)

✓ **COÛT DU STAGE :** Sur devis

✓ **CONTENU :**

Programme conforme aux exigences de la norme NF C 18-510 :

Acquisition des connaissances théoriques générales dans le domaine

- Analyse des accidents et presque accidents : processus et conséquence avérées ou potentielles.
- Pratique professionnelles.

Thème Communs

- Effet du courant sur le corps humain : électrisation, électrocution, brûlure
- Habilitation : principes, symboles, limites et formalisation
- Evaluation du risque électrique

Thèmes spécifiques BS et BE Manœuvre

- Habilitation indice BS, BE/HE Manœuvre : limites, analyse des risques et mesures de prévention.
- Protection collective : mesures, équipements et signalisation
- Equipement de protection individuelles : identifier, vérifier, utiliser
- Equipements de travail utilisés (échelles, outils à mains...) : risques et mise en œuvre
- Mesures de prévention à appliquer lors d'une opération
- Mise en sécurité d'un circuit : pré-identification, séparation, condamnation, VAT et remise sous tension (pour BS uniquement)
- Incendies et accidents sur ou près des ouvrages et installations électriques

✓ **MOYENS UTILISÉS :**

- Méthode interactive s'appuyant sur des expériences vécues
- Mise en œuvre de moyens audiovisuels appropriés aux sujets traités
- Contrôle des connaissances assuré régulièrement tout au long du stage
- Document regroupant divers thèmes, remis à chaque stagiaire
- Mise en application pratique par chaque stagiaire.

-Document pédagogique, étude de cas, travaux pratiques

Apports théoriques sur les risques électriques, échanges avec les stagiaires à partir de diapositives, de logiciels interactifs, de films et des documents INRS, complétés par des études de cas et des exercices pratiques. A tout moment, lors de cet exposé, les stagiaires sont sollicités pour faire le lien avec leur situation professionnelle.

-La formation pratique sera réalisée de préférence dans l'environnement naturel

du stagiaire ou bien dans un environnement de travail simulé aussi proche que possible du travail réel.

Mise en situation pratique sur des installations.

Condition réelle d'extinction d'un feu d'origine électrique (CO² - Eau)

Obligation liée à la formation aux habilitations électriques pour les personnels non électriciens

R4544-9 du Code du travail :

Les opérations sur les installations électriques ou dans leur voisinage ne peuvent être effectuées que par des travailleurs habilités.

R4544-10 du Code du travail :

Un travailleur est habilité dans les limites des attributions qui lui sont confiées.

L'habilitation, délivrée par l'employeur, spécifie la nature des opérations qu'il est autorisé à effectuer.

Avant de délivrer l'habilitation, l'employeur s'assure que le travailleur a reçu la formation théorique et pratique qui lui confère la connaissance des risques liés à l'électricité et des mesures à prendre pour intervenir en sécurité lors de l'exécution des opérations qui lui sont confiées.

Obligation liée à la formation aux habilitations électriques pour les personnels non électriciens
16 L'employeur délivre, maintient ou renouvelle l'habilitation selon les modalités contenues dans les normes mentionnées à l'article **R4544-3 du Code du travail**.

Norme NF C18-510

L'habilitation électrique est désormais une exigence réglementaire pour tous les salariés :

- qui effectuent des opérations sur les installations électriques ou dans leur voisinage.
- qui surveillent des opérations sur les installations électriques ou dans leur voisinage.

Documents

Habilitation (Sans niveau spécifique)

A l'issue de la formation, le formateur rédige un "avis après formation" qui sera envoyé à l'employeur.. L'habilitation est délivrée par l'employeur.

1 un titre d'habilitation dont le contenu est défini par la norme NF C18-510 à Renseigner par l'employeur + carnet de prescription

1 Livret de formation par stagiaire